



COMPTE-RENDU SOMMAIRE DU CONSEIL SYNDICAL DU LUNDI 06 MAI 2019

Présents :

Représentant la Communauté de Communes « Pays de Montereau » :

M.M. SANCHEZ, PATY, MUNOZ, Mmes JAMET-SYLVESTRE, BELLEMAIN, M.M. DA COSTA FERREIRA, DELALANDRE, POUSSEL, BUZZI, Mme QUERMELIN, M.M. CADET, CHON, FONTAINE, CHEREAU, CHERON, Mmes CHARET, SAGOT, PRAT, M. AUTHIER, Mme DE SAINT LOUP, M.M. TROUVE, MAILLARD Gaston, CHOLLET, GOSSEREZ, THILLAYS, ALAIN, AFONSO Jean.

Représentant la Communauté de Communes « Moret Seine et Loing » :

M.M. OZOG, GOLDSTEIN, RODRIGUEZ, Mme KLEIN.

Représentant la Communauté de Communes « Gâtinais Val de Loing » :

M. CHIANESE.

Représentant la Communauté de Communes « Brie Nangissienne » :

M. FONTELLIO.

Représentant la Communauté de Communes « Bassée Montois » :

Mme ROBBE, M.M. BIGOT, BOITEUX, Mmes BOUNIOUX, VILLIERS, BELTRAN, M. YWANNE.

Représentés : Madame BLANCHET représentée par Madame CHARET.

Absents :

M.M. SIMARD, BERGAMASCHI, DALICIEUX, Mme DUFFAULT, M.M. CADARIO, LENARDUZZI, Mmes PLANADE, GODON, M.M. DA SILVA, LEDOUX, Mme AQUILON, M.M. OLLAR, AFONSO Manuel, DEMONT, RICHTIN, Mme GRIERE, M. SIMONET, Mmes FAUCONNET, HECTOR, M. CHAUVET.

Secrétaire de séance : Monsieur Vincent CHIANESE, délégué titulaire, 5^{ème} Assesseur du Bureau.

Monsieur le Président procède à l'appel des délégués et, le quorum étant atteint, déclare la séance ouverte à 18 heures 30.

PUIS LE CONSEIL SYNDICAL AINSI CONSTITUE :

Décide à l'unanimité

↳ D'approuver le procès-verbal du Conseil Syndical qui s'est tenu le 22 mars 2019, tel qu'il a été annexé.



Désigne à l'unanimité

- ↳ Monsieur Bernard AUTHIER pour représenter le SIRMOTOM dans le collège des élus au sein du C.N.A.S.

Décide à l'unanimité

- ↳ D'autoriser Monsieur le Président à :
 - Attribuer le marché pour l'exploitation des déchetteries du SIRMOTOM, à la société **SAS CENTRAIS- SEINE ET YONNE RECYCLAGE - 18 chemin de la Noue - 89340 VILLENEUVE LA GUYARD**, sur une durée de 5 ans ferme, pour un montant annuel de 719.758,19 € H.T. ;
 - Signer le marché et tous les documents relatifs à ce dossier.

Décide à l'unanimité

- ↳ D'approuver la convention avec EcoDDS ;
- ↳ D'autoriser Monsieur le Président à signer cette même convention au titre du SIRMOTOM, et tout document s'y référant.

Décide à l'unanimité

- ↳ D'approuver l'avenant n°3 à la convention initiale permettant d'ajouter les actes de la commande publique à la liste des actes transmissibles et qui en précise les modalités de transmission électronique,
- ↳ D'autoriser Monsieur le Président à signer cet avenant avec la Préfecture de Seine-et-Marne, représentant l'Etat.

Décide à l'unanimité

- ↳ D'admettre en non-valeur les titres de recettes faisant l'objet de la demande en non-valeur pour un montant global de 1 104,80 € ;
- ↳ De préciser que les crédits nécessaires ont été prévus au Budget Primitif 2019, au chapitre 65 ;
- ↳ D'autoriser Monsieur le Président à signer la demande d'admission en non-valeur.



Prend acte à l'unanimité

↳ De l'information relative à la signature des contrats et conventions suivants :

- **Convention d'implantation et d'usage de bornes enterrées destinées à la collecte des déchets sur la commune de la Grande-Paroisse avec le bailleur social Trois Moulins Habitat**

La présente convention a pour objet de définir les conditions techniques et financières de la réalisation, de l'exploitation et de la maintenance des installations enterrées nécessaires à la collecte des ordures ménagères résiduelles, des emballages ménagers recyclables, sur le site appartenant à Trois Moulins Habitat :

- Résidence les Cèdres Rue d'Honzrath, 77 130 la Grande Paroisse ;
- Dimensionnement du dispositif de collecte : Deux points d'apport volontaire proposant chacun une borne de 5m³ destinée à la collecte des ordures ménagères résiduelles et une borne de 5m³ destinée à la collecte des emballages ménagers recyclables.

La convention est conclue pour une durée de 7 ans à compter de la date de sa signature soit le 22 mars 2019. Elle pourra prendre fin automatiquement si les bornes enterrées sont remplacées par un autre mode de collecte des déchets.

-----000OO000-----